



REGLEMENT

27^{ème} RONDE CERETANE

Dimanche 19 septembre 2010

Courses des 20km et 6km

LA RONDE CERETANE : 20 KM

ORGANISATION La Ronde Céretane est ouverte aux 1000 premiers inscrits licenciés ou non, des juniors aux vétérans.

PARCOURS Le parcours est composé d'une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret, suivie de 2 boucles de 8,6 Km qui conduisent les participants vers la campagne Céretane en passant par le Coll de Boussells et la Cabanasse.

CLASSEMENTS Scratch. Catégories Juniors, Espoirs, Vétérans 1 à Vétérans 4 (Hommes et Femmes) non cumulables. Les coureurs ayant un prix au Scratch ne seront pas primés dans leur catégorie.

LA COURSE POPULAIRE : 6 KM

ORGANISATION La course populaire est ouverte aux 700 premiers inscrits coureurs et marcheurs à partir de la catégorie Cadet.

PARCOURS Une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret suivie d'une autre boucle de 3,7 Km dans la campagne Céretane.

CLASSEMENTS Les 5 premiers au Scratch (hommes et femmes) et les 5 premiers Cadet uniquement (Hommes et Femmes) sont primés.

Art 1 – DEPART 6 et 20km Le départ commun aux 2 courses s'effectuera à 9h30 Avenue d'Espagne (à côté du stade de Rugby Louis Fondcave).

Art 2 – ARRIVEE 6 et 20km L'arrivée sera jugée devant la Mairie (angle de la rue Michel Arribaud).
Durée maxi de la course des 20 Km : 2h 30.
Durée maxi de la course des 6 Km : 1h.

Art 3 – LICENCE ou CERTIFICAT MEDICAL

LICENCIES FFA:

SEULES les photocopies de la licence FFA, de Triathlon ou Pass'Running seront acceptées, de moins d'un an à la date du 19/9/2010

NON LICENCIES FFA :

SEULE la photocopie d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre indication à la course à pied en compétition » sera acceptée, (de moins d'un an à la date du 19/9/2010).

En l'absence, l'inscription sera refusée.

Les participants de moins de 18 ans (course de 6 Km) devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

Art 4 - SECURITE Un service de sécurité assuré par les organisateurs, la Police et la Gendarmerie sera mis en place sur le parcours. Tous les coureurs devront se conformer impérativement à leurs prescriptions et à celles du Code de la Route.

Art 5 - SERVICE MEDICAL Une protection médicale (Médecins, Assistants, Ambulance) sera mise en place sur le parcours et à l'arrivée (à la Capelleta). Un service de massage et podologue sera assuré à la Capelleta

Art 6 – DOUCHES: Elles seront à la disposition des coureurs au Stade Fondcave de rugby (Départ) pour les Femmes et au gymnase (Avenue des Tilleuls) pour les Hommes.

Art 7 – RAVITAILLEMENTS: Six ravitaillements seront installés sur les 20 Km et deux sur les 6 Km, plus un à l'arrivée.

Art 8 - RESULTATS: Ils seront affichés au fur et à mesure des arrivées, place des Arcades. Chaque coureur des 20 Km et des 6 Km recevra quelques jours après l'épreuve le journal l'Indépendant avec les classements et commentaires de la course. Classements disponibles le soir de l'épreuve sur : www.rondeceretane.com

Art 9 - ASSURANCES: Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants d'être assuré individuellement.

Art 10 – Frais d'inscription et inscription

Prix : Fixé à

12 € pour les 20 Km,
8 € pour les 6 Km
8 € pour la randonnée
2 € pour les enfants

Paiement par chèque établi à l'ordre de LA RONDE CERETANE. Les inscriptions se feront par courrier sur le bulletin au dos du présent règlement et accompagné du chèque.

adressés à : LA RONDE CERETANE - BP 222 - 66402-CERET-Cedex

Art 11- PERMANENCES

- **Point inscription à l'école de musique de Céret :**

du mardi 14/9 au vendredi 17/9, de 14h à 19h.

et samedi 18/9 de 9h 30 à 19h

- **Au magasin City-sport de Perpignan :**

du samedi 11/9 au samedi 18/9

de 9h30 à 19h.

Art 12 - RETRAIT des DOSSARDS

Un secrétariat sera mis en place à la Capelleta.

le SAMEDI 18 sept de 10h à 19h.

le DIMANCHE 19 sept de 7h30 à 9h.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier

Art 13 - RENSEIGNEMENTS

Aux horaires de permanence à l'Ecole de Musique ou tél. : 06 45 09 46 12

Jusqu'au 16 septembre 2010 après 19h : 04 68 83 37 23.

Office du Tourisme Céret : 04 68 87 00 53. Fax : 04 68 87 00 56.

COURSES ENFANTS

Départ : 11h00. Inscription du Mardi 13/9 au samedi 18/9 et le 19/9 jusqu'à 10h30 sur place, fixée à 2 €. Autorisation parentale écrite et obligatoirement signée + Certificat médical

CATEGORIES :

Minimes : 1,7 Km pour les enfants nés en 95 et 96

Benjamins : 1,3 Km pour les enfants nés en 97 et 98.

Poussins : 1 Km pour les enfants nés en 99 et 2000.

Ecole : 0,7 Km pour les enfants nés en 2001 à 2003

Art 14 --Pour les enfants: Autorisation parentale et la photocopie d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre indication à la course à pied en compétition », de moins d'un an à la date du 19/9/10 (seul certificat accepté)

En l'absence, l'inscription sera refusée.

LA RANDONNEE : 9 KM

ORGANISATION La randonnée est ouverte aux 300 premiers inscrits à partir de la catégorie Cadet. Le port de chaussures adaptées à la marche est exigé.

PARCOURS : Une boucle de 9 Km en pleine nature empruntant des sentiers balisés surplombant magnifiquement la ville.

CLASSEMENTS Aucun classement

Art 15 - certificat médical autorisant la marche ou copie d'une licence sportive de moins d'un an au 19/09/2010 est souhaité mais non imposé. Attention : **Randonnée avec un dénivelé de 225m**

Articles généraux :

Art 16 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 17 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...)

Art 18 - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Art 19 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Céretane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit à l'organisation.